

St-Laurent, le 23 novembre 2007.

Gedden inc.
a/s M. Martin Clermont
69, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec) H2X 1X2

Objet : Projet de Communauté durable / Arrondissement Saint-Laurent

Cher monsieur Clermont,

A la suite de votre présentation du 4 mai dernier aux principaux gestionnaires de Saint-Laurent, dont le maire de l'arrondissement de Ville Saint-Laurent monsieur Alan DeSousa, à nos diverses discussions subséquentes, nous désirons vous réitérer l'intérêt de Développement économique Saint Laurent (DESTL) à poursuivre la collaboration initiée afin de mettre en place d'un projet de Communauté durable au sein de la zone industrielle de l'arrondissement de Saint-Laurent.

DESTL est convaincu que l'approche proposée par Gedden sous tend une dynamique unique en matière de développement durable et de maximisation des retombées économiques pour nos résidents industriels.

Afin de mener à bien cette initiative, DESTL préconise à ce stade la création d'un organisme dédié à cette cause. Cet organisme, à but non lucratif (OBNL), serait constitué d'un partenariat entre les entreprises utilisatrices, Gedden, DESTL et d'autres partenaires, particulièrement gouvernementaux, qui demeurent à être précisés dans un plan d'affaires révisé conjointement. Cette structure devrait permettre de maximiser les retombées économiques tout en facilitant les contributions et la collaboration des divers partenaires et paliers gouvernementaux. Nous nous attendons que le plan d'affaires révisé prévoie une contribution d'environ 30 000 \$ de notre part. L'OBNL serait appelée à signer une entente de fournisseur à long terme avec Gedden.

Tel que discuté, nous anticipons la concrétisation de cette initiative conjointe selon l'échéancier global suivant :

Novembre 2007 : Finalisation de la planification du projet (plan d'affaires révisé)

Novembre 2007 : Confirmation des financements, incluant l'approbation du Conseil d'administration de DESTL; débuts des travaux de mise en œuvre;

Février 2008 : Lancement conjoint de l'initiative et début des opérations pour une période pilote de 12 à 18 mois.

Soyez assuré, M. Clermont, de l'intérêt de DESTL à poursuivre ce projet innovateur et prometteur pour notre communauté industrielle et économique.

Bien à vous,



Daniel Dicaire
Directeur général

c.c. Serge Lamontagne
Alan DeSousa